



# Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - contact@ffs.fr

## COMITÉ D'ÉTHIQUE

COMPTE RENDU DE RÉUNION

30 OCTOBRE 2025 – 11H45

VISIO CONFÉRENCE

### 1. PERSONNES PRÉSENTES

Étaient présents :

- François-Xavier MANTEAUX, président
- Maurice BODECHER
- Kenza LACHEB
- Lionel VIALON

Étaient excusés :

- René-Pierre LABARRIÈRE
- Agathe MONIER

Prune ROCIPON, directrice juridique FFS, assiste à la réunion en tant que secrétaire de séance.

### 2. PRÉAMBULE

François-Xavier MANTEAUX remercie l'ensemble des membres présents ; il précise que la prochaine réunion du comité d'éthique sera organisée en présentiel, à une date qui sera communiquée très prochainement.

Il est également rappelé la stricte obligation de confidentialité à laquelle sont astreints les membres du comité d'éthique.

A cet égard, il apparaît qu'un certain nombre d'informations internes sont récemment sorties dans la presse alors qu'elles étaient confidentielles.

**Le comité d'éthique décide d'adresser un rappel à l'ordre, quant au respect de leur obligation de confidentialité, aux membres des commissions, aux membres du comité directeur de la FFS, ainsi qu'aux salariés.**

\*\*\*

2 rue René Dumont - Meythet - 74960 ANNECY - Tél. **04 50 51 40 34**

Association Loi 1901 - Fondée le 24 avril 1924 - Reconnue d'utilité publique le 29 octobre 1970 - Siret 775 691 603 00119 - APE 9319Z

L'ordre du jour de la réunion, qui fait suite à celle du 9 juillet, est le suivant :

- Point sur le dossier Joel Chenal
- Actualités des dossiers VSS à la FFS
- Préconisations du comité d'éthique quant au traitement des dossiers de VSS
- Champ d'application du contrôle d'honorabilité

### **3. POINT SUR LE DOSSIER JOEL CHENAL**

---

Il est indiqué que suite aux premières diligences menées par le comité d'éthique en juillet, le dossier a été transmis à la commission nationale de discipline ; que l'instruction a ensuite été confiée à un cabinet d'avocats indépendant, expert en matière d'enquêtes internes, notamment sur des dossiers de VSS ; que l'ensemble des personnes sollicitées n'ont pas accepté de témoigner, démontrant un réel problème de confiance envers l'institution fédérale ; que le procureur de la république d'Albertville n'a pas non plus répondu au courrier du président du comité d'éthique.

*In fine*, il est précisé que la commission nationale de discipline a infligé une suspension de licence d'une durée de 15 ans à M. Joel Chenal ; cette décision est désormais susceptible d'appel. Si elle devient définitive, elle sera publiée, de manière nominative, sur le site internet FFS.

### **4. ACTUALITÉS DES DOSSIERS VSS**

---

#### 4.1 Actions menées depuis 2020

2/6

Les actions menées par la FFS depuis 2020, dans le cadre de l'adoption d'un plan de prévention et de lutte contre les violences par le comité directeur de la fédération, sont rapidement détaillées :

- Désignation, début 2021, d'une cadre technique sportive référente « prévention et Intégrité » : Laurence ROUX

#### Sensibilisation

- Organisation de deux conférences fédérales nationales sur la prévention des violences, en 2021 et 2024 (*replay disponibles sur FFS TV*)
- Organisation de temps de sensibilisation sur les territoires autour de la projection du film *Slalom* et, plus généralement, soutien aux projets de prévention et sensibilisation dans les territoires
- Campagnes de prévention et sensibilisation auprès des publics des structures d'appui scolaire des centres nationaux et interrégionaux d'entraînement, avec mise en place, depuis 2024, de projets pluriannuels de prévention
- Actions de sensibilisation-débats aux violences dans le sport auprès de tous les membres des équipes de France

**>> Le comité d'éthique demande à ce qu'un support papier puisse être remis à chaque athlète lors des sessions de sensibilisation.**

### Communication

- Page prévention sur le site internet de la fédération
- Mise en place d'un onglet prévention et intégrité sur l'espace licencié FFS
- Mise à disposition d'outils d'information et de prévention en direction des dirigeants et encadrants, via l'intranet des clubs et de lettres-infos

### Juridique

- Mise en œuvre (depuis la saison 2020/2021 en tant que fédération pilote puis chaque saison) du contrôle de l'honorabilité des dirigeants et encadrants licenciés
- Instruction et suivi des différents signalements reçus
- Mise en œuvre de procédures disciplinaires devant les instances disciplinaires de la FFS et suspension provisoire si approprié
- Collaboration avec les services de l'État (SDJES et ministère des sports)
- Signalement auprès du procureur de la république et constitution de partie civile si approprié

### Accompagnement des victimes

- Cellule psychologique fédérale pour accompagnement des victimes, de leur entourage et plus largement des structures fédérales directement impactées
- Prise en charge d'un accompagnement psychologique et juridique des victimes par l'association Colosse aux pieds d'argile

### Partenariats avec diverses associations

- Colosse aux pieds d'argile depuis 2020
- E-enfance depuis 2024
- Start-up Lift en 2025
- D'autres partenariats associatifs et/ou professionnels actuellement à l'étude (ex : association Rebond)

3/6

### 4.2. Actualités

Il est précisé que la FFS est désormais accompagnée par Fabien Proust, CTN, référent interfédéral « Lutte contre les VSS ».

Plusieurs actions ont été initiées depuis la dernière réunion du comité d'éthique :

### Traitements des signalements

Un nouveau tableau de suivi des signalements a été mis en place et tous les signalements recueillis ces 5 dernières années sont en train d'être réexamинés et si nécessaire, de nouvelles investigations vont être menées.

Le comité d'éthique souhaite être associé au traitement des signalements. Il est précisé que selon le ministère, les VSS ne relèvent pas des prérogatives des comités d'éthique des fédérations ; pour autant, il est aussi relevé que les VSS sont bien des atteintes à l'éthique et à la déontologie et que cela a par ailleurs du sens d'impliquer le comité d'éthique sur les signalements dès lors qu'il a compétence pour ouvrir des procédures disciplinaires.

Il précise que le comité d'éthique ne doit cependant pas intervenir en doublon des commissions disciplinaires mais de manière complémentaire et afin de formuler des préconisations.

>> Le sujet du circuit de traitement des signalements sera retravaillé en interne avec Fabien PROUST, en réfléchissant notamment au positionnement du comité d'éthique (ex. associer un membre du comité d'éthique au traitement des signalements ; faire remonter au comité d'éthique les signalements problématiques).

Le comité d'éthique accueille par ailleurs favorablement l'idée de constituer un pool d'enquêteurs bénévoles à même d'accompagner la fédération dans le traitement des signalements et les instructions disciplinaires, sous condition de respect de la confidentialité.

#### Formation des encadrants

Les services de la DTN ont travaillé à un module de formation/sensibilisation en ligne pour les encadrants bénévoles. Ce module a vocation à devenir obligatoire pour tous les encadrants bénévoles mais pourrait également être étendu aux officiels et dirigeants.

S'agissant de l'encadrement professionnel, une difficulté existe au regard du statut de travailleur indépendant des moniteurs de ski. Ainsi, aucune obligation de formation ne peut leur être imposée par la fédération.

En revanche, la FFS va mettre en place un prérequis obligatoire d'avoir suivi une formation aux VSS pour tous les intervenants professionnels auprès de la FFS ; cela sera ensuite à décliner sur les autres niveaux (CS & clubs).

Des échanges avec le SNMSF, l'ENSA et F. Proust sont également prévus.

4/6

#### Relation entraîneurs/entrainés

Au-delà des violences sexistes et sexuelles, se pose le sujet du harcèlement moral, notamment dans le sport de haut niveau, et du positionnement de l'entraîneur vis-à-vis des personnes qu'il entraîne. Suite à l'article du *Monde* relatif à Anthony Sechaud, un premier temps d'échanges et de réflexion a été organisé par la fédération, le 16 juillet, réunissant divers protagonistes (athlètes, encadrement, staff médical, DTN, élus...).

**Le comité d'éthique invite la fédération à poursuivre sa réflexion sur ce sujet en préconisant la création d'un groupe de réflexion, dont pourraient faire partie un ou deux membres du comité d'éthique, un ou des membres du comité directeur, des représentants de la DTN, des membres de la commission médicale, des représentants des SHN et anciens athlètes, des entraîneurs, un ou des représentants de parents, des personnes extérieures tels que des psychologues.**

>> Suite au mail adressé par le président du comité d'éthique aux athlètes de sexe féminin entraînées par Joel Chenal, certaines ont également répondu sur le sujet du harcèlement moral. Ces retours seront transférés pour information au DTN.

## **5. PRÉCONISATIONS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE VSS**

Pour mémoire, les préconisations du comité d'éthique ont deux objectifs :

- Éviter que des faits similaires – ou toute forme de violence et discrimination – se reproduisent ;
- Assurer un meilleur traitement des cas similaires – ou tout autre cas de violence ou discrimination.

Les premières mesures suivantes avaient été envisagées lors de la réunion du 9 juillet 2025 :

- Rappeler aux présidents de clubs qu'ils ont l'obligation « *d'informer sans délai l'autorité administrative* » lorsqu'ils ont connaissance du comportement d'un encadrant (professionnel ou bénévole) « *dont le maintien en activité constitue un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants.* » (art. L. 322-4-1 du code du sport) ;
- Créer une obligation similaire, à destination des présidents de club et de structures déconcentrées, d'informer le comité d'éthique ;
- Envisager la création de cellule dédiée au niveau des comités de ski ;
- Renforcer la formation des encadrants, mais également de tous les bénévoles, y compris pour identifier les signes de violence ;
- Mettre en place des actions communes avec le SNMSF, notamment de formation continue des moniteurs professionnels et entraîneurs sur les sujets des VSS ;
- Ajouter des missions de prévention et formation à la lutte contre les violences dans les lettres de missions des CTS placés auprès de la FFSki ;
- Procéder à un audit du plan fédéral de prévention des violences de 2020 et adopter une version actualisée de ce plan.

Préconisations complémentaires :

- Renforcer la mise en œuvre de la réglementation sur les accueils collectifs de mineurs avec hébergement et rappeler l'importance du respect de ces dispositions même en l'absence de déclaration obligatoire
- Renforcer le dispositif du contrôle d'honorabilité (voir infra)
- Rétablir la confiance envers la fédération afin que toutes les victimes se sentent en sécurité pour libérer leur parole

5/6

---

## 6. CHAMP D'APPLICATION DU CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

---

Le contrôle d'honorabilité à la FFS actuellement :

- Mis en œuvre dès 2020/2021 en tant que fédération pilote
- « Cases à cocher » au moment de la prise de licence pour les dirigeants, encadrants, officiels et intervenants auprès des mineurs
- Dirigeant = président, secrétaire, trésorier uniquement
- Pas de contrôle sur les licences loisir (pas de cases à cocher)
- Moniteurs ESF ne sont pas contrôlés par la FFS (> contrôle effectué par les SDJES via la carte pro)
- Traitement intensif des AIA (personnes dont le contrôle d'honorabilité ne peut pas être effectué car les données de leur licence ne correspondent pas exactement à leur état civil)

Quelques chiffres (2024/2025)

- 9 429 des 74 469 licenciés (hors moniteurs ESF) ont fait l'objet d'un contrôle d'honorabilité = 12,66%
- 1 195 ont été testés en tant que EAPS >> Ce sont les dirigeants uniquement (12,67% des « testés »)
- 8 234 ont été testés car EDU (EDU seul ou EDU+EAPS) >> ce sont les encadrants, officiels et intervenant auprès des mineurs (87,33% des « testés »)
  - 2 171 étaient membres du bureau d'un club
  - 1 863 avaient une licence et un diplôme d'officiel valides >> hors moniteurs ESF il y a 2 074 officiels (90% des officiels avec une licence et un diplôme valides qui sont « testés »)

- 6 211 avaient une licence et un diplôme de moniteur valides >> hors moniteurs ESF il y a 6 714 encadrants bénévoles (92,5% des encadrants bénévoles avec une licence et un diplômes valides qui sont testés)
- 9 n'entraient pas dans les catégories ci-dessus
- 550 personnes sont revenues en AIA (suite à 2 croisements de fichiers en cours de saison)
  - 532 ont été corrigés et repassées au contrôle d'honorabilité
  - 32 personnes sont revenues encore en AIA
  - 27 ont été re corrigées et repassées au contrôle d'honorabilité
  - Les personnes qui n'ont pas réussi à corriger leur « AIA » sur la saison 24/25 ont été informées qu'elles ne pouvaient pas être encadrant, dirigeant, officiel ou intervenant auprès des mineurs tant que leur honorabilité n'aura pas pu être contrôlée.

**Préconisations du comité d'éthique quant à l'évolution du contrôle d'honorabilité :**

- **Élargissement à tous les membres du comité directeur des clubs, organismes déconcentrés (comités de ski, comités départementaux et ligues régionales) et de la fédération**
- **Élargissement à tous les officiels/encadrants avec une licence et un diplôme valide**

**Dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrôle d'honorabilité « au fil de l'eau » (dispositif testé actuellement à la FFS et pour lequel la FFS s'est déclarée intéressée), le comité d'éthique insiste sur l'importance de la traçabilité du contrôle effectué (afin que chaque dirigeant de club puisse vérifier qu'un contrôle d'honorabilité a bien été effectué – ou non – sur chaque licencié).**

Le présent compte rendu sera adressé au président de la fédération, au DTN, au directeur général, à la référente prévention & intégrité et à Fabien Proust.